

www.cc-erstein.fr



LE PROJET EDUCATIF

des structures périscolaires et extrascolaires

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CANTON D'ERSTEIN

2020 à 2026



Préambule

La Communauté de Communes s'est inscrite dans une politique volontariste et novatrice dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse et de la famille.

Elle a récemment réaffirmé son engagement auprès des familles, en créant un pôle dédié visant à les accompagner dans toutes les démarches de leur vie quotidienne. La présence notamment, de deux guichets uniques témoignent ainsi de notre volonté d'être au plus près des usagers et de leurs préoccupations.

Elle a également souhaité s'inscrire dans une démarche inclusive permettant à tous l'accès au sein de nos structures d'accueil. Les enfants porteurs de handicap ou de pathologies particulières y sont accueillis, pour peu que le rythme et l'organisation de l'accueil collectif puissent répondre aux besoins spécifiques de l'enfant. Nos professionnels mettent tout en oeuvre pour favoriser l'intégration des enfants au sein du groupe et contribuent à son bien-être par un accompagnement individualisé des familles, une adaptation de nos activités, du matériel dédié et un travail en réseau avec les professionnels de la MDPH et les associations ad hoc.

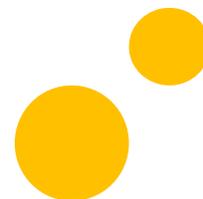
Dans le cadre de cette politique globale tournée vers les enfants, les parents, les jeunes, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein a engagé depuis sa création en 2017, une « dynamique de développement » qui démontre l'ambition de vouloir accompagner les Familles en favorisant le bien-être et la qualité de vie de leurs enfants au sein de nos accueils.

Une politique Enfance, Jeunesse et Handicap qui s'appuie sur une démarche active, participative et mobilisatrice, porteuse de citoyenneté et de développement local. Un partenariat riche d'initiatives où sont associés et impliqués l'ensemble des acteurs du territoire : élus, acteurs institutionnels, acteurs socio-professionnels, associations et habitants, afin de mener des projets dont le partage et l'échange prennent tout leur sens.

Dans cette perspective, toutes les animations proposées s'articulent autour :

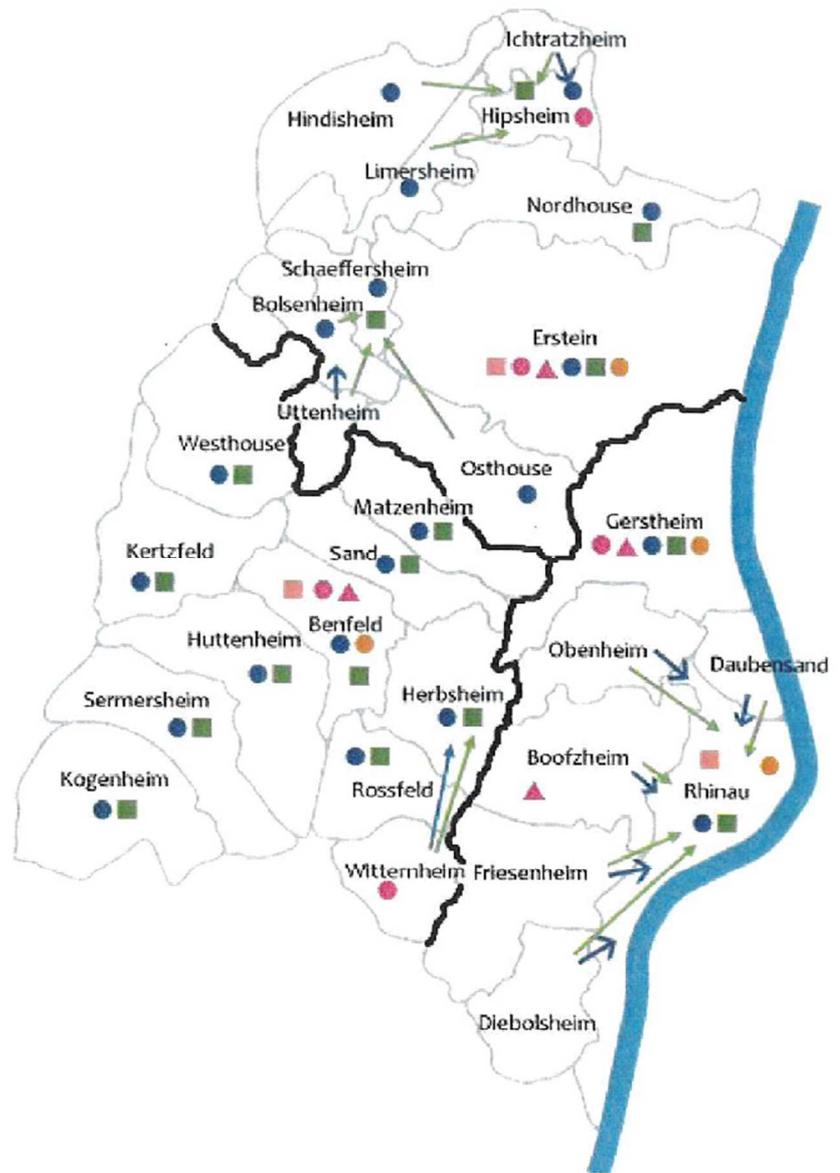
- d'intentions éducatives ambitieuses avec des valeurs fondamentales, répondant aux attentes des enfants, des préadolescents et adolescents,
- d'objectifs éducatifs à atteindre afin de bâtir des relations entre générations et de favoriser l'épanouissement de chacun, au sein de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

Ainsi pour exemple, chaque année les structures se mobilisent sur des projets autour de la journée des "Droits de l'Enfant", réaffirmant ainsi la place de l'enfant au sein de la famille et de la société en général.



| | |
|---|-----------|
| I ■ LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN | 5 |
| II ■ LES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN | 8 |
| III ■ LES OBJECTIFS EDUCATIFS | 10 |
| Les 6 axes du projet éducatif | |
| Les 7 engagements contractualisés avec le Conseil Départemental | |
| Le partenariat avec le SMICTOM d'Alsace Centrale | |
| IV ■ LES MOYENS POUR PERMETTRE LE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS | 13 |
| Les moyens humains | |
| Les formations du personnel | |
| Les locaux | |
| Les moyens financiers | |
| V ■ LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ACCUEIL | 15 |
| Inscription | |
| La grille tarifaire | |
| Le règlement intérieur | |
| VI ■ LA RELATION AVEC LES FAMILLES ET LES OUTILS D'INFORMATION | 17 |
| VII ■ L'EVALUATION DES OBJECTIFS EDUCATIFS | 19 |
| <i>Annexes</i> Les services d'accueil sur le territoire | |

- Relai Assistants Maternels
- Micro-crèche
- ▲ Multi-accueil
- Périscolaire
- Restauration scolaire
- Service Animation Jeunesse
Espace-Jeunes



I ■ LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

La **Communauté de Communes du Canton d'Erstein** dont le siège est situé au 1 rue des 11 communes à Benfeld, est issue de la fusion des 3 Communautés de Communes :

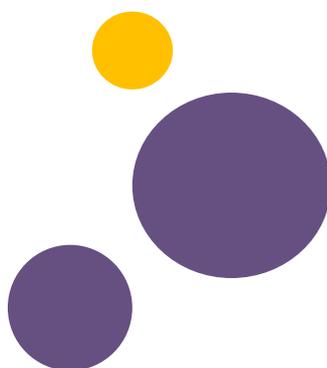
- de Benfeld et Environs,
- du Pays d'Erstein,
- du Rhin.

devenue effective au 1er janvier 2017.

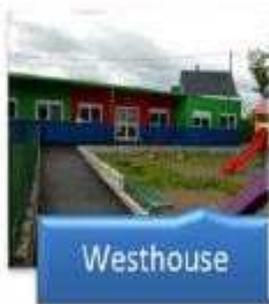
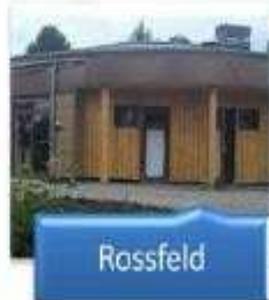
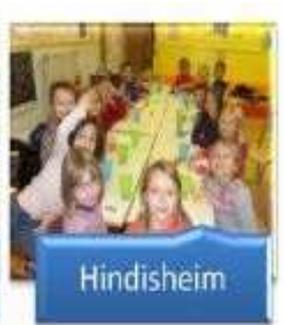
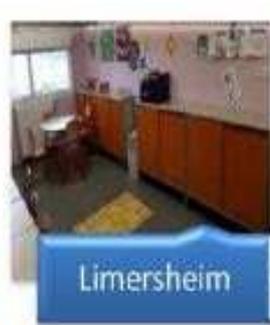
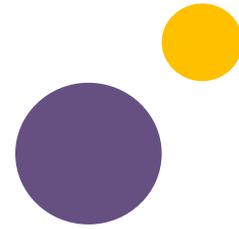
Située au cœur du Département du Bas-Rhin, elle regroupe 48539 habitants et est composée de 28 communes : Benfeld, Bolsenheim, Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Erstein, Friesenheim, Gerstheim, Herbsheim, Hindisheim, Hipsheim, Huttenheim, Ichtratzheim, Kertzfeld, Kogenheim, Limersheim, Matzenheim, Nordhouse, Obenheim, Osthouse, Rhinau, Rossfeld, Sand, Schaeffersheim, Sermersheim, Uttenheim, Westhouse, Witternheim.

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein est le 3ème ensemble intercommunal du Bas-Rhin en nombre d'habitants, après l'Eurométropole et la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Le **Pôle Familles** représente environ 200 agents et 3 relais d'assistants maternels, 2 micro-crèches, 4 multi-accueils, 28 périscolaires, 1 espace jeunes et 2 Services Animations Jeunesse.



Les structures en image





Restaurant maternel et
ALSH Erstein



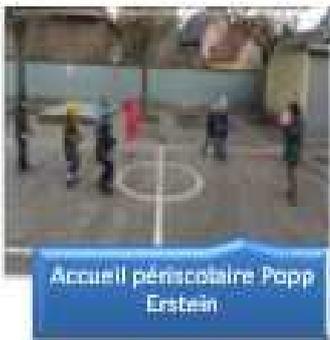
Restaurant élémentaire
Erstein



Accueil périscolaire de
Krafft



Benfeld (ancienne
trésorerie)



Accueil périscolaire Popp
Erstein



Accueil périscolaire du
Château d'Eau Erstein



Accueil périscolaire du
Briehly Erstein



Pôle périscolaire
élémentaire Erstein



Herbsheim/Wiltternheim



Kogenheim



Gerstheim



Rhinou



II ■ LES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

1500 enfants par jour pour la restauration scolaire et 900 enfants pour le temps d'accueil périscolaire du soir sont accueillis dans les structures du territoire intercommunal.

Les accueils périscolaires proposés jouent un rôle social évident, et sont avant tout des lieux où se mêlent le plaisir, le jeu et le partage dans le respect des valeurs démocratiques. Ils sont accessibles à tous et répondent aux besoins d'accueil du plus grand nombre, ce qui suppose des tarifs et des horaires permettant à chaque famille d'en bénéficier. Les accueils périscolaires s'organisent autour de la journée d'école des enfants et du temps familial. Les lieux charnières favorisent le partenariat entre les acteurs éducatifs (parents, enseignants, animateurs, personnel de service).



L'accueil du matin et l'accueil du soir, proposent à un grand nombre d'enfants des temps de loisirs riches :

- l'accueil du matin est un temps de transition, de réveil et d'éveil en progression douce avant de débiter une journée d'école,
- l'accueil du soir favorise des activités autour d'un programme défini sur une période de plusieurs semaines, en fonction d'un thème, pour les enfants de classes élémentaires ; d'effectuer leurs devoirs dans un espace calme, sous la responsabilité d'un animateur.

Ainsi, les accueils périscolaires proposent aux enfants :

- un lieu de convivialité et de socialisation qu'ils peuvent s'approprier car ils rencontrent d'autres enfants et d'autres adultes avec qui ils partagent un temps de vie,
- des conditions d'apprentissage à la citoyenneté où l'enfant, concepteur et acteur de ses loisirs, agit sur son environnement et apprend à vivre en collectivité dans le groupe en prenant en compte la richesse des différences,
- des conditions d'accueil permettant de découvrir de nouvelles étapes de vie collective, d'expérimenter de nouvelles activités de loisirs.



Les accueils de loisirs du mercredi et les vacances scolaires :

Le temps du mercredi est un temps essentiel pour les enfants dans le cadre d'une semaine scolaire à 4 jours.

Les périodes de vacances scolaires sont quant à elles vécues comme des temps de respiration permettant à l'enfant de retrouver sa force et sa dynamique entre chaque période scolaire.

Les enfants sont idéalement regroupés en classe d'âge pour trouver le meilleur équilibre entre leur rythme individuel et l'accueil collectif.

Les enfants participent à des loisirs dans un esprit de jeu et de mise en œuvre de leur créativité. Leur expression est favorisée dans le cadre de la découverte de nouvelles pratiques sportives, culturelles ou socio-éducatives.

Un programme d'activités communiqué aux familles permet de favoriser l'échange avec l'enfant et d'être acteur de ses loisirs. Il développe des propositions d'activités variées chaque jour de fréquentation.

Les périodes d'activités alternent avec des temps de repos et des temps libres.

Des sorties peuvent être organisées pour favoriser l'éveil à l'ouverture au monde, à l'environnement local tout en participant à la notion d'expérience collective enrichissante.

L'ensemble des structures sont détaillées en *Annexes* ainsi qu'un exemple d'organisation d'une journée type.

III ■ LES OBJECTIFS EDUCATIFS

Les **valeurs** sur lesquelles se fondent le Projet Educatif nous conduisent à agir ensemble, pour l'éducation des enfants sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein. Celles-ci s'appuient d'une part, sur des textes généraux, fondateurs de notre modèle de société :

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant,

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école.

et d'autre part, sur des engagements qui expriment notre ambition éducative et sociale au niveau local :

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité,

Le Contrat Enfance Jeunesse
en vigueur jusqu'au 31/12/2020

Le Contrat Départemental Fonds de Développement et d'Attractivité

Le Projet Éducatif doit réaffirmer les valeurs universelles des Droits de l'Homme, de l'Enfant dans tous les actes éducatifs.

Il repose sur le principe constitutionnel de laïcité, impliquant la tolérance, le respect des autres dans leurs particularités culturelles, ethniques, religieuses et physiques.

Il doit permettre l'épanouissement de l'enfant et du jeune adolescent ainsi que l'éducation au rejet de toutes formes de racisme, de ségrégation et d'intolérance.

Les intentions éducatives de la Communauté de Communes se déclinent en 3 orientations principales :

Les 6 axes du projet éducatif
Les 7 engagements contractualisés avec le Conseil Départemental
Le partenariat avec le SMICTOM d'Alsace Centrale

1^{er} axe éducatif : Grandir et s'épanouir : favoriser l'épanouissement des enfants dans leurs apprentissages et donner à l'éducation toute sa dimension de formation de la personne et du citoyen.

2^{ème} axe éducatif : Vivre ensemble et favoriser la socialisation de l'enfant : accompagner les enfants issus d'environnements divers ; transmettre les valeurs fondamentales et les principes qui constituent le socle de nos sociétés.

3^{ème} axe éducatif : Amener l'enfant à connaître le monde qui l'entoure : combattre les inégalités sociales en transmettant à tous les jeunes les connaissances et les compétences nécessaires à la construction de leur avenir, favoriser toutes les actions culturelles, scientifiques et d'ouverture aux connaissances.

4^{ème} axe éducatif : Permettre à l'enfant de devenir « acteur » au sein des structures d'accueil et apprendre en s'amusant : encourager l'enfant à participer à des activités culturelles, artistiques, sportives...et renforcer leurs capacités d'esprit critique et de jugement.

5^{ème} axe éducatif : Lutter contre les inégalités, favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et le respect de chacun : respecter la liberté d'expression de chacun, la diversité et l'égalité des genres, prévenir et combattre le racisme et l'intolérance.

6^{ème} axe éducatif : Favoriser les échanges entre les familles et les équipes pédagogiques : encourager le dialogue et la coopération de tous les acteurs de l'éducation, en particulier les parents, les familles et les structures d'accueil afin de renforcer les liens sociaux et le sentiment d'appartenance.



Les 7 engagements contractualisés avec le Conseil Départemental

De plus, la collectivité s'est inscrite dans une dynamique nouvelle avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin pour mener en complémentarité des 6 axes cités précédemment, 7 engagements à savoir :

■ Construire un projet pédagogique,

■ Travailler sur l'offre d'accueil complémentaire des assistants maternels :

- Renforcer la mise en synergie des 3 RAM,
- Travailler sur le problème de recrutement des AMATS.

■ Construire un programme de partenariat d'actions et d'animations de soutien de parentalité :

L'organisation d'une rencontre sur la parentalité, à l'échelle de l'intercommunalité et de développer des actions.

La collectivité a confié cette mission à l'Association Générale des Familles en qualité de chef de projet.

L'*Objectif* est de connaître, de partager les projets et de rendre plus visible les actions des partenaires.

■ Construire à l'échelle du territoire, une offre de service pour lever les freins à l'emploi,

■ Travailler sur un système de tarification sociale :

- Appliquer le quotient le plus bas aux familles d'accueil des enfants relevant de la protection de l'enfance,
- Appliquer une tarification sociale aux familles bénéficiaires de l'aide sociale à l'Enfance et du Revenu de Solidarité Active (RSA),
La collectivité a d'ores et déjà adopté une tarification sociale avec effet au 1er janvier 2020.

■ **Travailler sur une approche plus inclusive en ouvrant les structures à l'accueil d'enfant en situation de handicap :**

- Faciliter l'accès des accueils collectifs et individuels aux enfants en situation de handicap,
- Former et sensibiliser les structures d'accueil en mobilisant le centre de ressources et handicap ainsi que les services de la MDPH (sensibilisation aux espaces doux, partage des outils, accompagnement du projet éducatif individualisé de l'enfant...),

■ **Promouvoir le bilinguisme et la langue régionale :**

Mener des actions tant au sein des structures d'accueils périscolaires que des relais d'assistants maternels.



Partenariat avec le SMICTOM d'Alsace Centrale

Enfin, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein a signé une convention de partenariat avec le SMICTOM d'Alsace Centrale. L'objectif est de lutter contre le gaspillage alimentaire dans les restaurations scolaires et de mettre en place une collecte des biodéchets. Cette convention concerne l'ensemble des services de restauration scolaire au sein du territoire.

Dans ce cadre, les points suivants seront abordés à savoir :

- **Sensibiliser l'ensemble des parties prenantes et développer l'éco citoyenneté ainsi que la culture zéro déchet,**
- **Sensibiliser les animateurs, enfants, parents d'élèves au gaspillage alimentaire,**
- **Réduire la production de biodéchets des restaurants scolaires,**
- **Sensibiliser les enfants et le personnel au geste de tri des biodéchets,**
- **Valoriser les biodéchets issus des restaurants scolaires.**



IV ■ LES MOYENS POUR PERMETTRE LE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS

■ Les moyens humains

Chaque accueil bénéficie d'une équipe d'animateurs diplômés ou non et d'un directeur qui est en lien avec les familles, enseignants ou autres interlocuteurs.

Les responsables d'animation sont diplômés (ou en cours de formation) du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) ou bien titulaires d'un diplôme admis en équivalence ou Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) en fonction de la capacité d'accueil de la structure défini par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

La coordination des structures est confiée à un responsable de site qui accompagne les équipes au quotidien, veille au respect de la réglementation liée à l'accueil des enfants, met en œuvre les orientations fixées par la collectivité et veille à répondre aux problématiques éventuelles rencontrées par les familles.

Les guichets uniques du Pôle renseignent les familles dans les formalités d'inscriptions en leur donnant la primo-information concernant les structures d'accueil, en accompagnant les familles dans la rédaction du dossier d'inscription et en s'assurant de la bonne transmission des pièces à joindre.

A leurs côtés, les responsables de secteur et la Directrice Générale Adjointe des Services veillent à la bonne mise en œuvre des orientations fixées dans le projet éducatif, coordonnent les réunions de concertation, de travail, impulsent la dynamique collective et mettent en œuvre le projet politique.

■ Les formations du personnel

Un plan de formation est proposé chaque année permettant à chaque encadrant de parfaire ses connaissances professionnelles et de faire évoluer ses pratiques.

Ce plan de formation englobe également, des formations qualifiantes et/ou diplômantes (BAFA, BAFD, BPJEPS) favorisant la montée en compétence et contribuant à la qualité optimale de l'encadrement.

Les formations proposées sont assurées par des partenaires institutionnels mais aussi par des organismes spécialisés en fonction des besoins et des projets pédagogiques.

Enfin, des formations internes sont organisées mensuellement, elles favorisent l'échange de pratiques et d'outils et permettent de partager les problématiques pédagogiques rencontrées tout en proposant des solutions expérimentées dans d'autres structures.

■ Les locaux

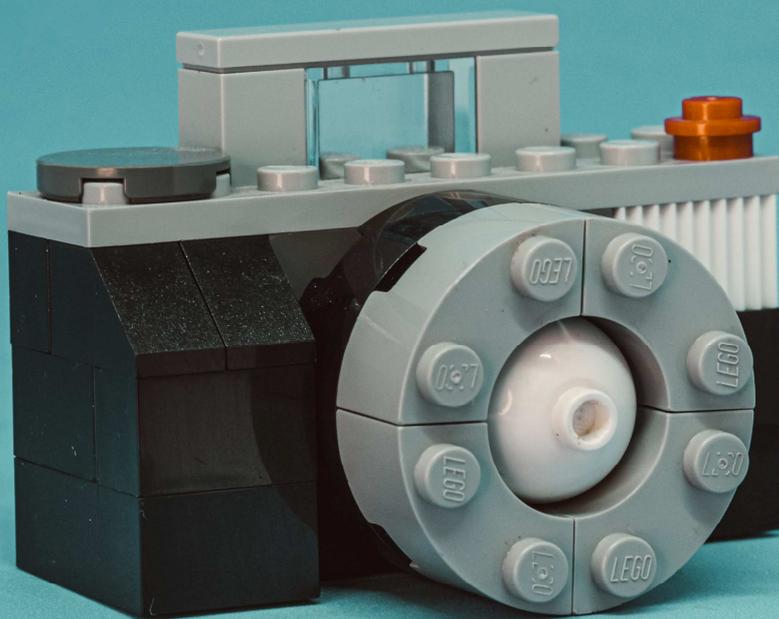
Afin de permettre un accueil bienveillant et de qualité en direction des jeunes publics, la CCCE veille à maintenir ses structures en bon état de fonctionnement. Elle effectue régulièrement des travaux et investissements adéquats, renouvelle les matériels et mobiliers nécessaires et met à disposition des encadrants un équipement adapté à l'exploitation optimale des structures.

Dans le cadre du développement du territoire, une projection des effectifs est établie annuellement afin d'anticiper les extensions ou constructions éventuelles de nouvelles structures d'accueil en vue de satisfaire aux besoins des usagers et de répondre au mieux à leurs demandes d'accueil.

■ Les moyens financiers

La Communauté de Communes via son Conseil de Communauté attribue un budget conséquent à l'ensemble de ses structures d'accueil visant à mettre en œuvre une politique volontariste et ambitieuse en matière d'Enfance et de Jeunesse.

Ainsi, chaque structure dispose d'un budget annuel équilibré adopté par le Conseil de Communauté permettant ainsi un fonctionnement des structures sur tous les temps et de proposer une programmation variée.



V ■ LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ACCUEIL

■ Inscriptions

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein propose aux familles une large offre de services d'accueil péri et extra-scolaire.

Les modalités d'inscription, définies dans le règlement intérieur, permettent une souplesse dans les réservations visant à pleinement s'adapter au rythme de vie des familles.

S'agissant des formalités d'inscription, les guichets uniques du Pôle, donnent la primo-information concernant les structures d'accueil, accompagnent les familles dans la rédaction du dossier d'inscription et s'assurent de la bonne transmission des pièces à joindre.

Une campagne d'inscriptions nouvelles et de renouvellements est assurée annuellement.

Pour toute nouvelle inscription, un dossier unique accompagnant l'enfant durant toute sa scolarité recense les éléments indispensables à l'accueil tout en facilitant les démarches administratives des familles.

En effet, l'ensemble des formalités de réinscription sont allégées pour les familles qui ne remplissent que les données nouvelles concernant les plannings de réservation, les services souhaités et les modifications éventuelles de civilité.

Enfin, et toujours dans une dynamique d'optimisation des pratiques et afin de faciliter les démarches des usagers, "un portail familles" est en cours de développement en vue d'une gestion dématérialisée des inscriptions périscolaires et extrascolaires et une interaction virtuelle avec les différentes offres de service (réservations, annulation, communications diverses...). Une communication exhaustive sera adressée aux usagers en amont de sa mise en application afin de leur expliquer ce nouveau dispositif.

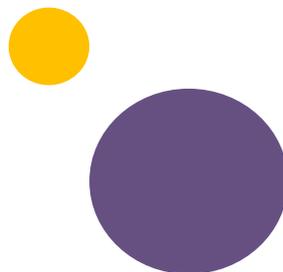
■ La grille tarifaire

Les tarifs, définis en Conseil de Communauté et applicables à l'ensemble des structures d'accueils périscolaires et extrascolaires du territoire, sont adaptés aux revenus des familles. En effet, déterminés en fonction des Quotients Familiaux, ils permettent une approche plus sociale de la tarification des services tout en réaffirmant la volonté de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein de contribuer à l'accès de tous les enfants dans nos accueils.

■ Le règlement intérieur des structures

Le règlement intérieur est validé par le Conseil de Communauté et transmis aux familles à chaque demande d'inscription, de renouvellement d'inscription et à chaque rentrée scolaire. Il définit les lieux et les modalités d'accueil, d'inscriptions ainsi que les règles de vie. L'ensemble des familles en prend connaissance au moment de l'inscription et s'engage à le respecter.

Il fait l'objet d'un affichage à la disposition des familles dans toutes les structures de la Communauté de Communes Canton d'Erstein et est diffusé sur le site internet de l'EPCI. Il est également disponible au sein des guichets uniques et peut être transmis sur simple demande.





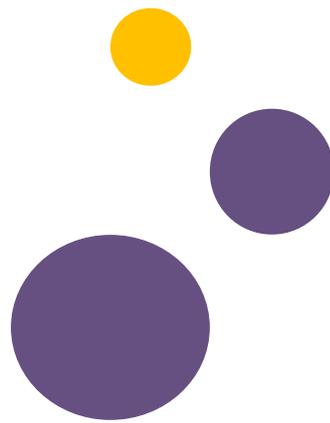
VI ■ LA RELATION AVEC LES FAMILLES ET LES OUTILS D'INFORMATION

L'accueil se veut un lieu de discussions et d'échanges autour de la journée de l'enfant. Les équipes sont particulièrement sensibilisées à relayer les informations auprès des différents interlocuteurs de l'enfant.

Une rencontre avec les parents s'organise au courant du mois de septembre afin de leur présenter l'équipe d'animation, le projet pédagogique et répondre éventuellement aux questions

Les supports de communication, destinés à l'information des parents sur les projets d'animation menés dans le cadre des accueils, sont réalisés par les responsables des structures et diffusés par mailing aux familles, sur le site internet de la collectivité et dans le journal des structures.

Les télévisions locales, la presse...sont sollicitées en fonction des évènements et des activités spécifiques. Les guichets uniques présents sur les secteurs de Benfeld et d'Erstein et les équipes du Pôle Familles permettent en outre de répondre à toutes les interrogations des familles concernant les modalités d'inscriptions et de tarification pour l'ensemble des structures du territoire.



VIII ■ L'ÉVALUATION DES OBJECTIFS ÉDUCATIFS

Une évaluation construite et partagée permettra de mesurer l'impact socio-éducatif des objectifs retenus, et porte principalement, sur la pertinence du projet avec un ou plusieurs objectifs éducatifs et engagements. Elle s'appuie sur la prise en compte du bien-être quotidien des enfants ; elle s'assure de la bonne adaptation du contenu des actions engagées et des méthodes utilisées.

| OBJECTIFS GÉNÉRAUX | OBJECTIFS OPÉRATIONNELS | INDICATEURS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION | MOYENS D'ÉVALUATION | ÉCHEANCE |
|--|---|---|---|--|
| 1 Grandir et s'épanouir | Promouvoir l'autonomie dans les structures | | | |
| | Proposer un accueil bienveillant | Nombre de professionnels ayant participé à la formation "Education bienveillante" | Données de l'organisme de formation | Fin 2022 |
| | | Satisfaction des enfants et des parents | Questionnaire de satisfaction | Trimestrielle |
| 2 Vivre ensemble et favoriser la socialisation de l'enfant | Etre bien avec soi pour être bien avec les autres | Prise en charge individuelle de l'enfant pour qu'il puisse ensuite s'ouvrir vers le collectif. | Vérifier que l'équipe pédagogique connaît l'ensemble des enfants Aborder l'accueil de l'enfant durant les temps de réunion | Hebdomadaire |
| | Respecter le rythme de chaque enfant | Proposer des activités adaptées à l'âge du public | Former les équipes Test de connaissance | 1 fois par mois séance de 2H durant les périodes scolaires |
| | | Proposer des transitions douces entre les différents moments de la journée (famille/école/périscolaire) | Établir des rituels pour que l'enfant puisse avoir un repère temporel. | A chaque prise en charge de l'enfant |
| Apprendre à partager | Proposer des jeux collectifs et collaboratifs | Nombre de participants dans les jeux Nombre d'enfants qui ont une évolution comportementale | Au minimum 2 fois par semaine sur les différents temps d'accueils | |

| | | | | |
|---|---|--|--|--|
| <p>3</p> <p>Amener l'enfant à connaître le monde qui l'entoure</p> | Développer sa curiosité | Activités diversifiées dans les programmes d'animation | Nombre d'enfants qui participent aux activités nouvelles | Trimestrielle |
| | Changer d'espace pour changer d'air | <p>Investir tous les espaces qui sont à disposition dans les structures et dans les lieux publics aux alentours (parcs/bibliothèques etc....)</p> <p>Rencontres avec d'autres périscolaires de notre territoire pour des moments conviviaux.</p> | <p>Planning d'occupation des espaces</p> <p>Echéancier sur l'année scolaire des temps de rencontres sur les autres structures</p> | <p>Quotidienne-ment (pour les espaces à disposition)</p> <p>Trimestrielle (pour les rencontres dans d'autres structures)</p> |
| <p>4</p> <p>Permettre à l'enfant de devenir "acteur" au sein des structures d'accueils et apprendre en s'amusant</p> | Encourager le développement de la propre personnalité de l'enfant | <p>Lui laisser le choix dans les activités</p> <p>Lui laisser le choix de "ne rien faire"</p> | <p>Présenter l'activité avec des modèles ou images afin que l'enfant puisse se projeter et ainsi pouvoir choisir ce qu'il désire faire</p> <p>Aménagement des locaux avec des coins permanents</p> | Quotidienne-ment |
| <p>5</p> <p>Lutter contre les inégalités, favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et le respect de chacun</p> | Développer une curiosité de la culture de l'autre | Proposer à l'enfant une ouverture vers d'autres cultures | Par le biais d'outils pédagogiques variés, de personnes ressources (animateurs/prestataires et repas/intervenants extérieurs) | Trimestrielle |
| | L'éviction de tout regard jugeant | Une neutralité professionnelle s'exige dans notre travail et dans l'accueil au quotidien des familles. | Prise de recul et remise en question professionnelle par le biais de formation | Trimestrielle |

| | | | | |
|---|---|--|--|-------------------------|
| <p>6</p> <p>Favoriser les échanges entre les familles et les équipes pédagogiques</p> | <p>Instaurer des temps d'échanges quotidiens</p> | <p>Les temps de transmissions sont réfléchis.</p> | <p>Rapporter des anecdotes aux parents sur la journée de leur enfant. Cet échange quotidien permet des discussions intéressantes et spontanées qui font le lien entre la maison et la structure. Ne pas communiquer uniquement aux familles des retours comportementaux négatifs de leur enfant.</p> | <p>Quotidienne-ment</p> |
| | <p>Organiser des temps collectifs avec les parents pour avoir du temps pour se connaître</p> | <p>Planifications des temps de rencontre avec les parents Nombre de participants</p> | <p>Proposer des moments conviviaux, ateliers jeux, culinaires, festifs etc...</p> | <p>Trimestrielle</p> |
| <p>7</p> <p>Permettre l'inclusion et l'accessibilité de tous aux accueils de loisirs notamment les enfants en situation de Handicap</p> | <p>Ouverture et accessibilité de tous les espaces éducatifs aux enfants et aux adolescents en situation de handicap</p> <p>Participation des enfants et les adolescents en situation de handicap à la vie sociale, culturelle et civique locale</p> <p>Développer la formation des personnels sur la question de la connaissance du handicap pour permettre la mise en place d'activités accessibles pour les enfants</p> | <p>Ratio de participation des personnels aux formations adéquates</p> <p>Satisfaction des parents et des enfants concernés quant à la qualité d'accueil des enfants porteurs de handicap</p> <p>Mise aux normes d'accessibilité de l'ensemble des sites accueillants</p> | <p>Mettre en place des activités au service des dynamiques collectives et interpersonnelles</p> <p>Prévoir des temps de concertation pour construire une culture d'équipe et les conditions propices au partage entre enfants</p> <p>Désigner un animateur référent en équipe dans une dynamique d'inclusion sans isoler ce binôme référent/enfant.</p> <p>Favoriser les formations en lien avec l'inclusion des enfants</p> | <p>Trimestrielle</p> |



Annexes

Les services d'accueil sur le territoire

- 1. Le service de restauration scolaire**
- 2. Les accueils périscolaires**
- 3. Les accueils périscolaires du mercredi**
- 4. Les accueils de loisirs sans hébergement**
- 5. Les structures de la Jeunesse**

1. Le service de restauration scolaire

Le service de restauration propose à l'enfant un repas de qualité constitué de 5 composantes différentes dont un produit bio par jour et un repas bio par semaine. De plus, les familles peuvent choisir le régime alimentaire de leur enfant (standard, sans porc, sans viande, végétarien).

| SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE | | | | |
|----------------------------------|---------------------------|------------|---|--|
| SECTEUR | SITE | SECTION | LIEUX D'ACCUEIL | HORAIRES |
| ERSTEIN | ERSTEIN | 3-6 ans | Site du Mittelholz Hôpital Local | Les lundis, mardis, jeudis, et vendredis durant les périodes scolaires : dès la fin de l'enseignement jusqu'à la reprise des classes. |
| | | 6-11 ans | Ecole Marie Curie | |
| | ST LUDAN | 6-11 ans | Hipsheim, Ichtratzheim, Hindisheim, Limersheim | |
| | | | Nordhouse | |
| | | | Nordhouse annexe | |
| | LA SCHEER | 3-6 ans | Schaeffersheim - 31 rue | |
| 6-11 ans | | Principale | | |
| BENFELD | BENFELD | 3-6 ans | 4 rue du Rempart | Les lundis, mardis, jeudis, et vendredis durant les périodes scolaires : dès la fin de l'enseignement jusqu'à la reprise des classes. |
| | | 6-11 ans | 3 A rue du Château | |
| | HERBSHEIM- WITTERNHEIM | 3-11 ans | 107 rue Principale 67230 Herbsheim | |
| | HUTTENHEIM | | Rue du Gal de Gaulle | |
| | KERTZFELD | | 4 a rue de Benfeld | |
| | KOGENHEIM | | Foyer Saint Léger | |
| | | | Périscolaire | |
| | MATZENHEIM | | Rue du Stade | |
| | ROSSFELD | | 44 rue Principale | |
| | SAND | | Rue du Mittelfeld | |
| | SERMERSHEIM | | 2b rue Traversière | |
| | WESTHOUSE | | 8 A rue Mardoché Schule | |
| RHIN | GERSTHEIM | 3-11 ans | 1 rue des Cigognes | Les lundis, mardis, jeudis, et vendredis durant les périodes scolaires : dès la fin de l'enseignement jusqu'à la reprise des classes. |
| | | | Gymnase | |
| | RHINAU | | 2 Rue de Jehl - Rhinau | |
| | | | Salle des fêtes - Obenheim | |

2. Les accueils périscolaires

| ACCUEIL PÉRISCOLAIRE | | | | |
|---|-------------------------|--|--|---|
| SECTEUR | SITE | SECTION | LIEUX D'ACCUEIL | HORAIRES |
| ERSTEIN | ERSTEIN | 3-6 ans | a. Site du Mittelholz b. Briehly c. Krafft d. Château d'eau e. Popp | Les lundis, mardis, jeudis, et vendredis durant les périodes scolaires : AP Matin : de 07h30 au début de l'enseignement AP Midi : de la fin de l'enseignement jusqu'à 12h15 AP Soir : Dès la fin de l'enseignement dans les écoles jusqu'à 18h30 |
| | | 6-11 ans | a. Pôle périscolaire b. Ecole Anne Franck c. Cahiers ensoleillés | |
| | ST LUDAN | 6-11 ans | Hipsheim, Ichtratzheim | AP Matin à Osthouse et Nordhouse : de 07h00 au début de l'enseignement AP Soir : Les lundis, mardis, jeudis, et vendredis durant les périodes scolaires : dès la fin de l'enseignement dans les écoles jusqu'à 18h30 |
| | | | Hindisheim | |
| | | | Limersheim | |
| | | | Nordhouse | |
| LA SCHEER (Osthouse, Schaeffersheim, Bolsenheim, Uttenheim) | 3-6 ans | a. Schaeffersheim - 31 rue Principale b. Osthouse - 26 rue du Château | | |
| | 6-11 ans | | | |
| BENFELD | BENFELD | 3-6 ans | 4 rue du Rempart | Les lundis, mardis, jeudis, et vendredis durant les périodes scolaires : AP Matin à Matzenheim et Huttenheim : de 07h00 au début de l'enseignement dès la fin de l'enseignement dans les écoles jusqu'à 18h30 |
| | | 6-11 ans | 3 a, rue du Château | |
| | HERBSHEIM-WITTERNHEIM | 3-11 ans | 107 rue Principale | |
| | HUTTENHEIM | | Rue du Gal de Gaulle | |
| | KERTZFELD | | 4 a rue de Benfeld | |
| | KOGENHEIM | | Foyer Saint Léger | |
| | | | Périscolaire | |
| | MATZENHEIM | | Rue du Stade | |
| | ROSSFELD | | 44 rue Principale | |
| | SAND | | Rue du Mittelfeld | |
| | SERMERSHEIM | | 2b rue Traversière | |
| WESTHOUSE | 8 A rue Mardoché Schule | | | |

| | | | | |
|------|-----------|----------|------------------------|--|
| RHIN | GERSTHEIM | 3-11 ans | 1 Rue des Cigognes | Les lundis, mardis, jeudis, et vendredis durant les périodes scolaires : dès la fin de l'enseignement dans les écoles jusqu'à 18h30 |
| | RHINAU | | 2 Rue de Jehl - Rhinau | |

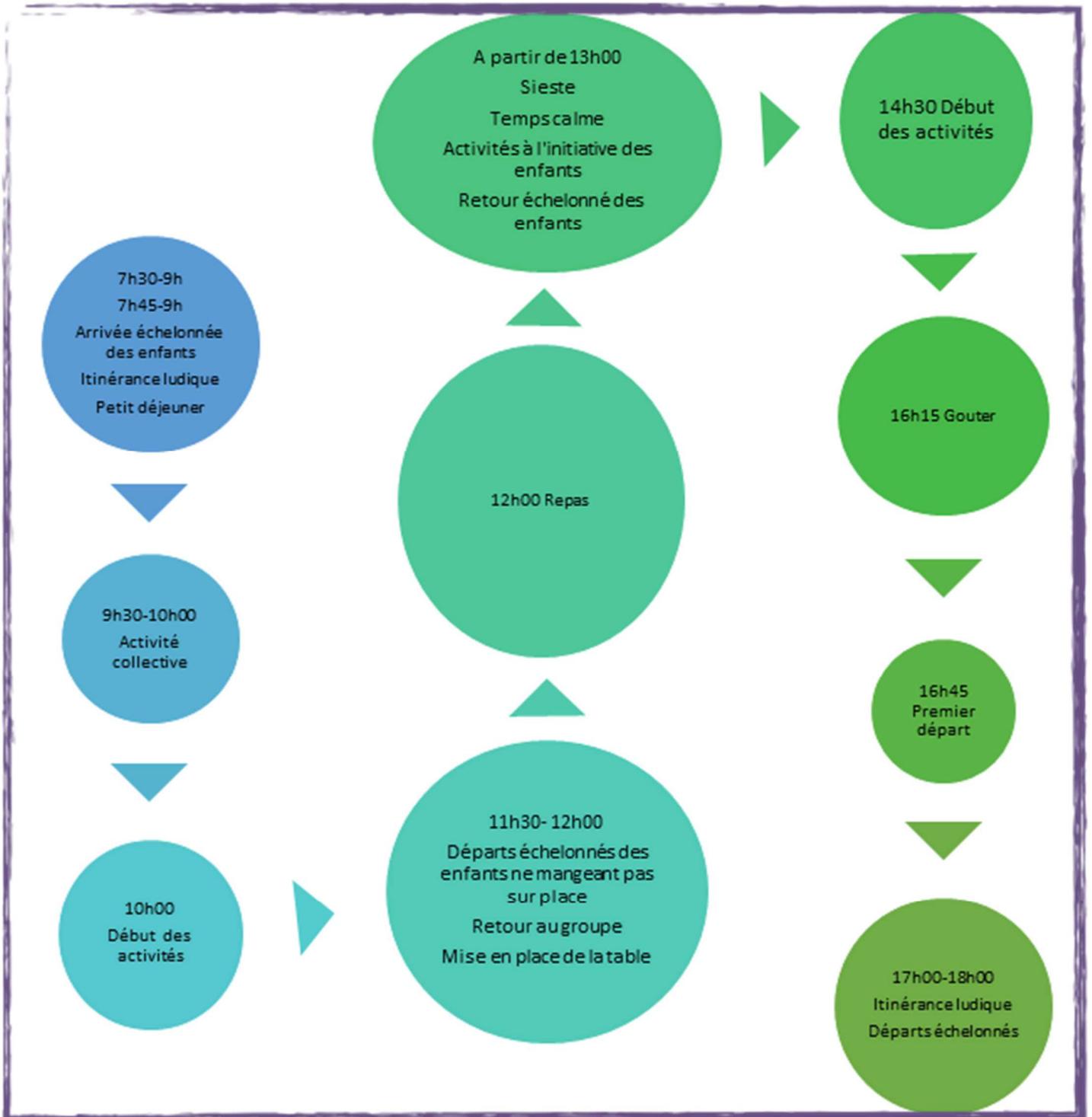
*AP : Accueil périscolaire

Annexes

3. Les accueils périscolaires du mercredi

| ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MERCREDI | | | | |
|----------------------------------|------------|----------|-------------------------------------|--|
| SECTEUR | SITE | SECTION | LIEUX D'ACCUEIL | HORAIRES |
| ERSTEIN | ERSTEIN | 3-6 ans | Site du Mittelholz | 3 temps d'accueil : de 7h30 à 9h, de 11h30 à 12h15 et de 13h30 à 14h |
| | | 6-11 ans | Pôle périscolaire | |
| | ST LUDAN | 6-11 ans | Hipsheim | 3 temps de prises en charge : de 7h30 à 11h30, de 11h30 à 13h30 et de 13h30 à 18h30 3 temps de retour aux familles : de 11h30 à 12h15, de 13h30 à 14h, et de 16h30 à 18h30 |
| | LA SCHEER | 3-6 ans | Schaeffersheim 31 rue Principale | |
| 6-11 ans | | | | |
| BENFELD | BENFELD | 3-11 ans | 4 rue du Rempart | 3 temps d'accueil : de 7h45 à 9h, de 11h45 à 12h15 et de 13h30 à 14h 3 temps de prises en charge : de 7h45 à 11h45, de 11h45 à 13h30 et de 13h30 à 18h30 3 temps de retour aux familles : de 11h45 à 12h15, de 13h30 à 14h, et de 16h30 à 18h30 |
| | HUTTENHEIM | | Rue du Gal de Gaulle | |
| | MATZENHEIM | | Rue du Stade | |
| RHIN | GERSTHEIM | 3-5 ans | 1 Rue des Cigognes | 3 temps d'accueil : de 08h00 à 9h, de 11h30 à 12h15 et de 13h30 à 14h 3 temps de prises en charge : de 08h00 à 11h30, de 11h30 à 13h30 et de 13h30 à 18h30 |
| | | 6-11 ans | | |
| | RHINAU | 3-5 ans | 2 Rue de Jehl - Rhinau | 3 temps de retour aux familles : de 11h30 à 12h15, de 13h30 à 14h, et de 16h30 à 18h30 |
| | | 6-11 ans | | |

EXEMPLE
une journée type
en accueil périscolaire du mercredi



4. Les accueils de loisirs sans hébergement

| Accueil de Loisirs Sans Hébergement - ALSH | | | | |
|--|-----------|----------|-----------------------------|---|
| SECTEUR | SITE | SECTION | LIEUX D'ACCUEIL | HORAIRES |
| ERSTEIN | ERSTEIN | 3-6 ans | Site du Mittelholz | <p>Les vacances scolaires :</p> <p>Automne, Noël, Hiver, Printemps et les 2 dernières semaines du mois d'Août</p> <p>-3 temps d'accueil : de 7h30 à 9h, de 11h30 à 12h15 et de 13h30 à 14h</p> <p>-3 temps de prise en charge : de 7h30 à 11h30, de 11h30 à 13h30 et de 13h30 à 18h</p> <p>-3 temps de retour aux familles : de 11h30 à 12h15, de 13h30 à 14h, et de 16h30 à 18h.</p> |
| | | 6-11 ans | Pôle périscolaire à Erstein | |
| | LA SCHEER | 3-11 ans | Site de la Scheer | |
| | | | | |
| BENFELD | BENFELD | 3-11 ans | 4 rue du Rempart | <p>Les vacances scolaires :</p> <p>Automne, Noël*, Hiver, Printemps + les mois de Juillet et Août</p> <p>-3 temps d'accueil : de 7h45 à 9h, de 11h30 à 12h15 et de 13h30 à 14h</p> <p>-3 temps de prise en charge : de 7h45 à 11h30, de 11h30 à 13h30 et de 13h30 à 18h30</p> <p>-3 temps de retour aux familles : de 11h30 à 12h15, de 13h30 à 14h, et de 16h30 à 18h30</p> <p>* Pour la période des vacances de Noël, en fonction des demandes des familles, le site de Benfeld ou Matzenheim sera ouvert la semaine 1</p> |

| | | | | |
|------|------------|------------|------------------------|--|
| | MATZENHEIM | | Rue du Stade | <p>Les vacances scolaires : Automne, Noël*, Hiver, Printemps + le mois de juillet et Août</p> <p>-1 temps d'accueil : de 7h45 à 9h -1 temps de prise en charge : de 7h45 à 18h30 -1 temps de retour aux familles : de 16h30 à 18h30</p> <p>* Pour la période des vacances de Noël, en fonction des demandes des familles, le site de Benfeld ou Matzenheim sera ouvert la semaine</p> |
| | ROSSFELD | | 44 Rue Principale | <p>Les vacances scolaires : Automne, Noël, Hiver, Printemps + ouverture durant les grandes vacances en fonction des demandes</p> <p>-3 temps d'accueil : de 7h45 à 9h, de 11h30 à 12h15 et de 13h30 à 14h -3 temps de prise en charge : de 7h45 à 11h30, de 11h30 à 13h30 et de 13h30 à 18h30 -3 temps de retour aux familles : de 11h30 à 12h15, de 13h30 à 14h, et de 16h30 à 18h30</p> <p>Le site ouvre uniquement en fonction des effectifs.</p> |
| RHIN | GERSTHEIM | 3-5 ans | 1 Rue des Cigognes | <p>Les vacances scolaires* + estivales* Automne, Hiver, Printemps, Eté : juillet + août</p> <p>-3 temps d'accueil : de 8h00 à 9h, de 11h30 à 12h15 et de 13h30 à 14h -3 temps de prise en charge : de 8h00 à 11h30, de 11h30 à 13h30 et de 13h30 à 18h00 -3 temps de retour aux familles : de 11h30 à 12h15, de 13h30 à 14h, et de 16h30 à 18h00</p> <p>* Pour la période des vacances de Noël, en fonction des demandes des familles, le site de Benfeld ou Matzenheim sera ouvert la semaine 1</p> |
| | | 6 - 11 ans | | |
| | RHINAU | 3-5 ans | 2 Rue de Jehl - Rhinau | <p>Les vacances scolaires* + estivales* Automne, Hiver, Printemps et le mois de Juillet</p> <p>-3 temps d'accueil : de 8h00 à 9h, de 11h30 à 12h15 et de 13h30 à 14h -3 temps de prise en charge : de 8h00 à 11h30, de 11h30 à 13h30 et de 13h30 à 18h00 -3 temps de retour aux familles : de 11h30 à 12h15, de 13h30 à 14h, et de 16h30 à 18h00</p> <p>* Pour la période des vacances de Noël, en fonction des demandes des familles, le site de Benfeld ou Matzenheim sera ouvert la semaine 1</p> |
| | | 6-11 ans | | |

EXEMPLE
une journée type
en Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)



5. Les structures de la jeunesse

| SERVICE ANIMATION JEUNESSE | | | | |
|----------------------------|---------|-----------|--|---|
| SECTEUR | SITE | SECTION | LIEUX D'ACCUEIL | HORAIRES |
| ERSTEIN | ERSTEIN | 10-17 ans | Espace Jeunes 4 rue Sainte Anne 67150 ERSTEIN + Bâtiment annexe en fonction des animations | <p>Durant le temps scolaire : Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h à 18h00 Mercredi de 13h30 à 18h00 Animations en soirées et week-ends</p> |
| | | | | <p>Durant les congés scolaires : (y compris mois de juillet jusqu'à mi -août) :</p> <p>Accueil des familles : de 08h00 à 10h00 et de 16h00 à 18h00</p> <p>Accueil des enfants : du Lundi au Vendredi : les horaires d'accueil sont déterminés en fonction des animations</p> |



DATE DE PRÉSENTATION DU PROJET

Novembre 2020

DURÉE DE L'ENGAGEMENT

2020 à 2026

PORTEUR DU PROJET

Communauté de Communes du Canton d'Erstein

NOM DU CORRESPONDANT

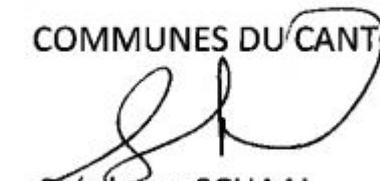
Monsieur Stéphane SCHAAL – Président de la CCCE

ADRESSE

Maison Intercommunale des Services - 11, rue des Onze Communes - 67230 BENFELD



**LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN,**



Stéphane SCHAAL



Pôle Familles - Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

Novembre 2020 / Photos : Unsplash

Impression en interne / ne pas jeter sur la voie publique